

SHIP SHORE SAFETY SERVICES & ASSISTANCE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 38 500 EUROS

SIEGE SOCIAL : 9 AVENUE DES ANCIENS COMBATTANTS

13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES (BOUCHES DU RHONE)

441 028 016 RCS AIX EN PROVENCE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

EN DATE DU 15 OCTOBRE 2007

L'an deux mille sept,

et le quinze octobre, à dix heures ,

les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale au siège social, sur convocation faite par le comité de direction, par lettre simple en date du 8 octobre 2007.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Philippe BOUVIER préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 100 composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale constate que Monsieur Michel CONTE, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 8 octobre 2007.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- le rapport du comité de direction,
- la liste des actionnaires,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du comité de direction, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement de commissaires aux comptes suite à démission des premiers CAC titulaire et suppléant,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président donne lecture du rapport du comité de direction.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DÉPOT GTC AIX N° 6615 - 6 NOV. 2007

Resdith 228016

2002 B353

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale constate que, du fait de la démission du commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Michel CONTE ainsi que de la démission de la société JACQUES KALPAC, commissaire aux comptes suppléant, la société se trouve dépourvue de commissaires aux comptes.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide la nomination de :

- la société JACQUES KALPAC & Cie,
domiciliée à MARSEILLE (Bouches du Rhône) 43 Bd de la Blancarde,
en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire,

ainsi que de :

- ROLA Jean Jacques
domicilié à MARSEILLE (Bouches du Rhône) 33 Allée Turcat Néry Résidence Perrier Rouet,
en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant,

pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseurs, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2007.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

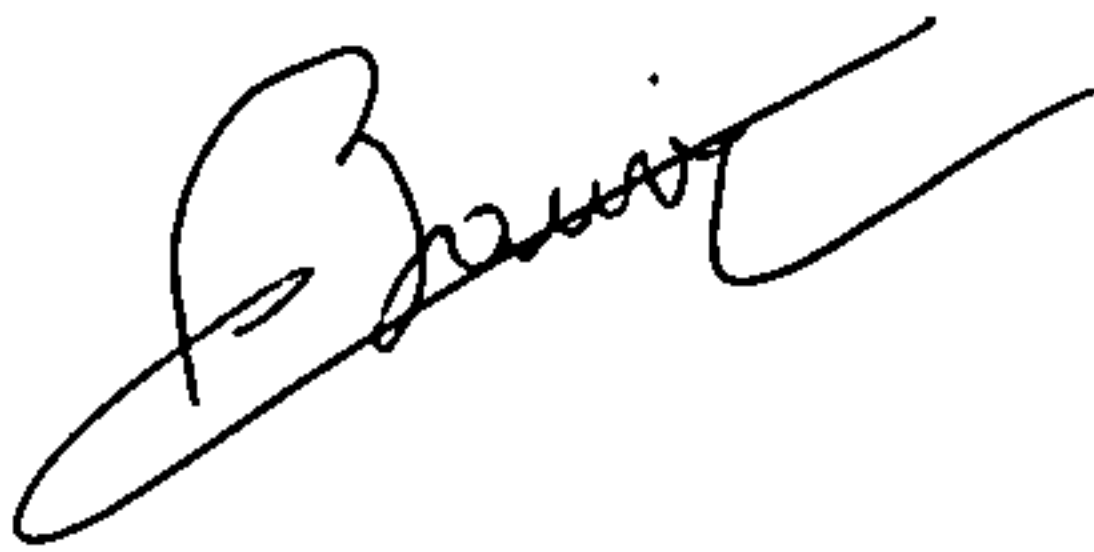
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un actionnaire.

Le président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. B. B.', written over a horizontal line.

Un actionnaire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a vertical line and a horizontal line, written over a horizontal line.